

ARRETE N°2008 165 /MS/CAB
portant nomination des membres du Conseil
National de l'Hygiène Publique (CNHP).

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Santé

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N°2008-138/PRES/PM du 23 mars 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 04 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le Décret N°2006-182/PRES/PM/MS/MAHRH/MECV/MRA du 24 avril portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Hygiène Publique

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil National de l'Hygiène Publique pour un mandat de trois (03) ans, les personnes ci-après :

N°	Structure représentée	Personne désignée
I.	Départements ministériels :	
1.	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	COMPAORE Hamidou
2.	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	KABORE/OUEDRAOGO Jacqueline
3.	Ministère de la Promotion des Droits Humains	ZONGO Gaetan Fortuné
4.	Ministère de la Justice	NANA Pascal
5.	Ministère de la Promotion de la Femme	BORO Aboubacar Sidiki
6.	Ministère de l'Economie et des Finances	OUATTARA Mohamed Tiémoko
7.	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat	KY Oumarou

8.	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	KIEMDE Mahamadi
9.	Ministère de la Sécurité	BAMOUNI Bernard Bayon
10.	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique	SIE/TRAORE Aïda Estelle
11.	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	TUINA Joseph
12.	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi	ILBOUDO/SANKARA Solange
13.	Ministère des Transports	SORE Souleymane
14.	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication	OUBDA Franceline
II.	Autres structures	
1.	Conseil Economique et Social :	Dr ILBOUDO Jean Luc HIEN/BANHORO Virginie
2.	Conseil National du Patronat	Dr YAMEOGO Jean Baptiste
3.	Société Civile (ONG et Associations) intervenant dans la promotion de l'hygiène publique :	
3.1.	Cadre de concertation des ONGs et Associations du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement : Green Cross Burkina	DIALLO Ousséni
3.2.	Ligue des Consommateurs du Burkina Faso	BOUDA Michel
3.3.	Secrétariat Permanent des ONGs	OUEDRAOGO Bruno
III.	Conseils Régionaux de l'hygiène publique :	
1.	Région de la Boucle du Mouhoun	BADO Bazombié
2.	Région des Cascades	KAMBOU Sansan
3.	Région du Centre	OUEDRAOGO Naba
4.	Région du Centre-Est	TAPSOBA Paulin
5.	Région du Centre	TRAORE Abdoulaye
6.	Région du Centre-Ouest	DEMBELE Mathurin
7.	Région du Centre-Sud	TRAORE Modibo
8.	Région de l'Est	TRAORE Ousmane
9.	Région des Hauts Bassins	DALY Louis
10.	Région du Nord	BICABA Suzane
11.	Région du Plateau Central	BOLOGO Abdoulaye
12.	Région du Sahel	SAKANDE Jean Marie
13.	Région du Sud-Ouest	TRAORE Amara
IV.	Conseils Communaux de l'hygiène publique :	
1.	Commune de Banfora	FAYAMA Issiaka
2.	Commune de Batié	DA Kodjo Alphonse
3.	Commune de Bittou	ZAMPALIGRE Issouf
4.	Commune de Bobo-Dioulasso	Mme IDO Galiéna
5.	Commune de Bogandé	YARGA Ali
6.	Commune de Boromo	Mme KABORE Martine
7.	Commune de Boulsa	KIRAKOYE A. Didier
8.	Commune de Bousse	KOAMA Omar
9.	Commune de Dano	DABIRE Aristide
10.	Commune de Dédougou	SANGARE Paulin

11.	Commune de Diapaga	COULDIATY J. Pascal
12.	Commune de Diébougou	KONATE Mamadou
13.	Commune de Djibo	DICKO Amadou
14.	Commune de Dori	DICKO Amadou Moussa
15.	Commune de Fada N'Gourma	LOMPO Casimir
16.	Commune de Gaoua	DA Frédéric
17.	Commune de Garango	ZIGANI I. Appolinaire
18.	Commune de Gayéri	BARRY Ousmane
19.	Commune de Gorom-Gorom	YATTARA E. Ibrahim
20.	Commune de Gourcy	OUEDRAOGO Moustapha
21.	Commune de Houndé	SANA Salam
22.	Commune de Kaya	YE Boureima
23.	Commune de Kombissiri	ZABRE E. P. Macaire
24.	Commune de Kongoussi	BARRY Korka
25.	Commune de Koudougou	KIEMDE/NABI Djenéba
26.	Commune de Koupéla	YODA/OUEDRAOGO Madeleine
27.	Commune de Léo	DABIRE L. Antoine
28.	Commune de Manga	OUEDRAOGO Abdoulaye
29.	Commune de Niangoloko	HEBIE Ousmane
30.	Commune de Nouna	BAGAYOGO Mathias
31.	Commune de Orodara	TRAGUEMA Moussa
32.	Commune de Ouagadougou	Dr SIMPORE Lambert
33.	Commune de Ouahigouya	ONADJA Dieudonné
34.	Commune de Ouargaye	ZOMBRE Marc
35.	Commune de Pama	SANGLI Bibata
36.	Commune de Pô	FOFANA Seydou
37.	Commune de Pouytenga	BAMBARA Idrissa
38.	Commune de Réo	MODA Jean Baptiste
39.	Commune de Sapouy	NAMA K. Christophe
40.	Commune de Sebba	BOUBACAR Hama
41.	Commune de Sindou	TRAORE Boubacar
42.	Commune de Solenzo	ZONOU Isidore
43.	Commune de Tenkodogo	SEGDA/OUEDRAOGO Elize
44.	Commune de Titao	OUEDRAOGO/KIETHEGA Bernadette
45.	Commune de Toma	BAYE/KY Béatrice
46.	Commune de Tougan	PERPEGA Ali
47.	Commune de Yako	KIENTHEGA N
48.	Commune de Ziniaré	COMPAORE Albert
49.	Commune de Zorgho	KABORE Pascal Servin

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- Large diffusion
- Archives/chrono.

Ouagadougou, le 02 JUN 2008

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Santé



Alain Yoda
Bédouma Alain YODA

Commandeur de l'Ordre National

MINISTERE DE LA SANTE

CONSEIL NATIONAL DE
L'HYGIENE PUBLIQUE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL
DE L'HYGIENE PUBLIQUE

SELON LE DECRET N°2006-182/PRES/PM/MS/MAHRH/MECV/MRA
DU 24 AVRIL 2006.

Président :	Ministre d'Etat, Ministre de la Santé
Premier Vice-Président :	Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
Deuxième Vice-Président :	Ministre des Ressources Animales
Troisième Vice-Président :	Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
Secrétaire :	Secrétaire Permanent
Premier Rapporteur :	Dr R. Paul Stanislas ZOUNGRANA
Deuxième Rapporteur :	Dr Dominique SOURABIE
Troisième Rapporteur :	Mr Karim ILBOUDO
Quatrième Rapporteur :	Mr Adama TRAORE